

Les Trophées 2018 de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

Conditions de participation

Pour tout renseignement :

Courriel : r.michau@eptb-dordogne.fr

Téléphone : 05 53 29 17 65

Reconnue par l'Unesco en 2012, la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne a pour vocation de favoriser une meilleure prise en considération des relations entre l'Homme et la nature par les acteurs du territoire dans leurs différents domaines d'activité.

Article 1 - Objet

L'établissement EPIDOR, coordinateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, organise **du 30 avril au 15 août 2018** un concours pour distinguer **les meilleurs projets, démarches ou initiatives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture** (ainsi que les activités associées ; pisciculture, sylviculture, pêche...) **qui s'illustrent en matière de développement durable.**

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert uniquement aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

Les projets devront être en lien avec l'un ou plusieurs des sujets suivants :

- Le développement et la promotion d'une alimentation bon marché, saine et équilibrée
- Les modes de production et les pratiques agricoles durables
- La transformation et la valorisation des productions
- La commercialisation et la vente, notamment les circuits courts et la vente directe
- Les démarches de consommation durable qui font vivre le territoire et qui prônent la convivialité (restauration, marché...)
- La production de produits identitaires de qualité, de saison et qui participent à la préservation des paysages
- L'organisation collective, entre producteurs ou en lien avec les collectivités
- La préservation de la biodiversité

- La préservation de la ressource en eau
- Les terroirs, le patrimoine et la culture

Les candidatures peuvent être présentées par :

- Des exploitants
- Des groupements professionnels
- Des entreprises
- Des associations
- Des collectivités ou leur groupement
- Des établissements publics
- Des particuliers

Les projets candidats peuvent être :

- Des projets à venir
- Des projets en cours de réalisation
- Des projets déjà réalisés

3 – Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire de candidature rempli (Voir annexe)
- Une présentation détaillée du projet en une page recto-verso maximum :
 - o Titre de l'initiative
 - o Contenu de l'initiative avec une description qui mette en avant les caractères de durabilité du projet
 - o Le lieu et les personnes impliquées
 - o Le ou les produits/productions concernés
 - o Éventuellement les résultats obtenus
 - o Éventuellement des témoignages
- Des photos qui illustrent le projet

Une fois complété, le dossier devra être envoyé sous format électronique, **au plus tard le 15 août 2018 minuit inclus** à l'adresse électronique suivante r.michau@eptb-dordogne.fr

Article 4 : Critères de sélection

Les projets seront examinés dans un délai de 60 jours suivant la clôture des candidatures et au maximum 3 projets seront désignés Trophées de la biosphère du bassin de la Dordogne. Les critères de sélection sont les suivants (**en gras** les critères indispensables) :

- **Lien du projet avec le territoire et le thème des Trophées 2018**
- **Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué**
- **Pertinence de la réflexion et réalisation technique du projet**

- Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur
- Caractère local du porteur de projet
- Originalité et caractère innovant du projet
- Prise en compte des critères paysagers, culturels et patrimoniaux
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social
- Gestion des ressources naturelles et bénéfiques du projet pour la biodiversité
- Valorisation de savoir-faire spécifiques
- Intérêt pour le territoire
- Renforcement des liens Homme - nature

Article 5 : Remise des Trophées et communication

Une remise des Trophées de la Réserve de biosphère se déroulera en septembre ou octobre 2018 lors d'une cérémonie dédiée, organisée par le Comité français des réserves de biosphère et l'UNESCO au cours de laquelle les projets sélectionnés seront présentés.

Article 6 : Valorisation des projets sélectionnés

La Réserve de biosphère s'engage à valoriser et médiatiser les projets lauréats à travers ses vecteurs de communication propres (presse, site internet, réseaux sociaux, lettre d'information...).

La participation au concours emporte acceptation de l'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la mise en valeur de la démarche.

**Les Trophées de la Réserve de
biosphère du bassin de la Dordogne
2018**

Dossier de candidature

Identité et coordonnées

Nom ou Raison sociale :.....

Le projet concerne : Exploitant - Association - Entreprise - collectivité -

Groupement professionnel - Etablissement scolaire - Autre (Précisez)

.....)

Secteur(s) et filière(s) d'activité(s) :

.....

Nombre de personnes impliquées dans le projet (adhérents, élèves, etc. - précisez)

.....

Nom et prénom du responsable du projet :.....

Adresse postale :.....

Téléphone :.....

Adresse électronique :..... @

Site internet :.....

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence des Trophées de la Réserve de biosphère ?

A :, le2018

Signature